DOCUMENT D'INFORMATIONS CLÉS

Goodvest Planet Ambition CS

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

Goodvest Planet Ambition (Part CS)
ISIN I FR001400M5U6
FCP géré par Sycomore Asset Management
Nom de l'initiateur I Sycomore Asset Management
Site Internet I www.sycomore-am.com
Devise du produit I Euro (EUR)
Contact I Appelez le +33 (0)1 44.40.16.00 pour de plus amples informations.
Autorité compétente I L'Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de Sycomore Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés. Sycomore Asset Management est agréée en France sous le n° GP01030 et réglementée par l'AMF.
Date de production du document d'informations clés : 20/02/2026

En quoi consiste ce produit ?

Type

Goodvest Planet Ambition (ci-après le 'FCP') est un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM), constitué sous la forme de Fonds Commun de Placement (FCP) de droit français.

Durée

L'OPC a été créé le 4 décembre 2024 et sa durée d'existence prévue est de 99 ans. Il peut faire l'objet d'une liquidation ou fusion anticipée sur décision de la société de gestion, sous réserve de l'information préalable des porteurs dans les conditions fixées par la réglementation en vigueur.

Objectifs

L'objectif du FCP est d'offrir à ses souscripteurs, sur un horizon minimum de placement de cinq ans, une performance nette de frais supérieure à celle de l'indice de référence MSCI AC World (dividendes réinvestis), par le biais d'une sélection rigoureuse d'actions de sociétés visant à écarter les entreprises dont le modèle économique, les produits, les services ou le processus de production vont à l'encontre de la transition écologique.
La société de gestion privilégie les investissements dans les secteurs à fort impact environnemental (tels qu'énumérés à l'annexe I, sections A à H et Section L, du règlement (CE) n°1893/2006 du Parlement européen et du Conseil) et s'engage à ce que l'exposition du FCP à ces secteurs soit au moins équivalente (i) au poids historique maximal de ces secteurs dans l'indice de référence du FCP, soit 64.0% de l'actif net sur cinq ans à fin juin 2024, et (ii) au minimum équivalente au poids actuel des secteurs à fort impact environnemental dans l'indice de référence du FCP (62.8% à fin juin 2024) si ce poids est supérieur au premier.
Ces actions, qui représentent à tout moment au moins 80% de l'actif net, sont sélectionnées sur les marchés financiers internationaux (à l'exclusion des sociétés relevant du secteur de l'aviation), sans contrainte de capitalisation, avec une limite à 20% de l'actif net pour les actions de sociétés ayant leur siège social au sein de pays émergents, sur la base d'une analyse fondamentale. Le but de cette sélection de titres est d'identifier les sociétés de qualité dont le prix sur le marché ne reflète pas la valeur intrinsèque estimée par l'équipe de gestion.
Le FCP est géré de manière active et la construction du portefeuille ne tient pas compte de l'indice précité. Ainsi le poids de chaque société dans le portefeuille est totalement indépendant du poids de cette même société dans l'indice, et il est possible qu'une société en portefeuille ne figure pas dans le dit indice ou qu'une société y figurant en bonne place soit exclue du portefeuille du FCP.
En complément de ces investissements en actions, qui représentent le coeur de la stratégie d'investissement du FCP, l'équipe de gestion peut exposer l'actif net aux instruments financiers suivants :
1. Obligations (y compris convertibles) et autres titres de créances en euros d'émetteurs privés, sans contraintes sectorielles ou géographiques, de notation minimum BBB- ou jugée équivalente par la société de gestion, dans la limite de 20%.
2. Instruments du marché monétaire (instruments monétaires d'émetteurs publics des pays de l'OCDE et certificats de dépôts négociables (« CDN ») d'émetteurs privés ayant leur siège social dans un pays membre de l'OCDE et notés au moins BBB- ou équivalent par les agences de notation (Standard & Poors ou équivalent Moody's et Fitch Ratings) ou de notation jugée équivalente par la société de gestion, ces CDN devant présenter une durée de vie résiduelle inférieure à trois mois), dans la limite de 20%.
3. OPC français ou européens, dans la limite de 10% de l'actif net. Ces investissements peuvent être effectués dans le prolongement de la stratégie d'investissement (OPC actions, mixtes, obligataires) ou dans le cadre de la gestion de la trésorerie du FCP (OPC monétaires). Ces OPC bénéficient des labels ISR (Investissement Socialement Responsable) et/ou Greenfin, et/ou Finansol français, ou de labels, codes ou chartes étrangers équivalents. La sélection de ces derniers interviendra sans contraintes quant aux méthodologies ISR employées par leurs sociétés de gestion respectives.
4. Instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés pour couvrir ou exposer le portefeuille aux marchés d'actions internationales, sans possibilité de surexposition du portefeuille et dans une limite d'engagement d'une fois l'actif.
Le porteur investissant en euro peut être exposé à un risque de change à hauteur de 100% maximum de l'actif net.
Le processus d'analyse, notation et sélection ESG est une composante totalement intégrée à l'analyse fondamentale des entreprises de notre univers d'investissement et couvre au moins 90% de l'actif net du FCP (liquidités exclues).
Comme détaillé plus amplement dans le prospectus du FCP, l'indicateur principal utilisé par le FCP pour la sélection de ses investissements est la Net Environnemental Contribution (« NEC »). La NEC est un indicateur qui permet d'évaluer l'alignement des activités à la transition écologique. Le score s'échelonne de -100 % pour les activités pour les activités à fort impact négatif à +100 % pour les activités à fort impact positif. La NEC couvre l'ensemble des principaux impacts environnementaux que sont le climat, la biodiversité et les ressources. Il convient de noter que le FCP ne s'engage pas spécifiquement à cibler des activités liées à la préservation de la biodiversité.
Les entreprises associées à une NEC négative, soit allant à l'encontre de la transition écologique, sont systématiquement exclues de l'univers investissable.
Cette analyse et cette notation sont également réalisées selon la méthodologie propriétaire « SPICE » (Society & Suppliers, People, Investors, Clients, Environment) de Sycomore AM et, au sein du volet « Environnement » de la méthodologie SPICE, l'indicateur « NEC » (Net Environmental Contribution). La méthodologie SPICE vise notamment à comprendre la répartition de la valeur d'une entreprise entre ses parties prenantes (investisseurs, environnement, clients, employés, fournisseurs et société civile), la conviction de Sycomore AM étant qu'une répartition équitable est un facteur important de performance pérenne d'une entreprise.
Les principales limites associées à l'approche extra-financière sont : (i) la disponibilité des données pour effectuer l'analyse ESG, (ii) la qualité des données utilisées dans l'évaluation de la qualité et de l'impact ESG, car il n'existe pas de normes universelles ni d'audit systématique par un tiers, (iii) la comparabilité des données, car toutes les sociétés ne publient pas les mêmes indicateurs et (iv) le recours à des méthodologies exclusives qui s'appuient sur l'expérience et les compétences du personnel de la société de gestion.
A la date de publication du présent Document d'Informations Clés, le FCP ne dispose pas d'un label ISR français et/ou équivalent étranger.
Heure limite de centralisation des ordres de souscriptions/rachats I Les demandes de souscription et de rachat sont centralisées quotidiennement chez BNP Paribas SA pour les parts à inscrire ou inscrites au porteur ou au nominatif administré au sein d'Euroclear, ou auprès d'IZNES pour les parts à inscrire ou inscrites au nominatif pur au sein du Dispositif d'Enregistrement Electronique Partagé (DEEP) IZNES, à 12 heures et à cours inconnu, chaque jour d'établissement de la valeur liquidative (J),

puis exécutées sur la base de la valeur liquidative calculée en J+1. Les règlements afférents interviennent le deuxième jour ouvré suivant (J+2).
Dépositaire I BNP PARIBAS SA.
Conseiller I Goodvest SAS. Ce Conseiller en Investissements fera des propositions d'allocation/d'investissement sur le portefeuille. Il ne sera pas amené à prendre des décisions d'investissement pour le compte du FCP, qui relèvent de la compétence et de la responsabilité de la société de gestion.
Le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents périodiques, ainsi que toutes autres informations pratiques et notamment où trouver le tout dernier prix des parts sont disponibles sur notre site internet www.sycomore-am.comou sur simple demande écrite, gratuitement, à : SYCOMORE AM - Service clients - 14, avenue Hoche, 75008 Paris, France.

Investisseurs de détail visés

Les parts CS sont dites « clean shares » et sont destinées à tous souscripteurs dans le cadre de services de gestion sous mandat ou de conseil en investissement sur une base indépendante au sens de la Directive 2014/65/CE, pour lesquels les fournisseurs de ces services ne sont pas autorisés à accepter, en les conservant, des droits, commissions ou tout autre avantage pécuniaire ou non pécuniaire payé ou accordé par la société de gestion ou le commercialisateur du FCP.
Du fait du risque important associé à un investissement en actions, ce FCP est destiné avant tout à des investisseurs prêts à supporter les fortes variations inhérentes aux marchés d'actions et disposant d'un horizon d'investissement minimum de cinq ans.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque

1 2 3 **4** 5 6 7

Risque le plus faible *Risque le plus élevé*

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit 5 années. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez recevoir moins en retour.
Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.
Autres risques matériellement pertinents et non pris en compte par l'indicateur:
Risque de liquidité I Du fait de la faible capitalisation de certaines entreprises dans lesquelles le FCP est susceptible d'investir. En nombre limité sur le marché, leur achat ou leur vente peuvent prendre jusqu'à plusieurs semaines. Ces actions peuvent également connaître des variations à la hausse ou à la baisse plus rapides et plus marquées que sur les grandes capitalisations, impactant d'autant la valeur liquidative du FCP.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.

Scénarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.
Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.
Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 5 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.
Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.
Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre novembre 2024 et décembre 2025
Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre juin 2018 et juin 2023
Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre août 2017 et août 2022
Votre perte maximale peut être l'ensemble de votre investissement (de la prime versée).

Période de détention recommandée : 5 ans
Exemple d'investissement : 10 000 €

Scénarios :		1 an	5 ans
Minimum	**Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.**		
Tensions	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	**2 980 €**	**3 640 €**
	Rendement annuel moyen	-70,23 %	-18,32 %
Défavorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	**7 580 €**	**7 070 €**
	Rendement annuel moyen	-24,24 %	-6,71 %
Intermédiaire	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	**10 000 €**	**13 560 €**
	Rendement annuel moyen	-0,01 %	6,28 %
Favorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	**13 110 €**	**16 450 €**
	Rendement annuel moyen	31,08 %	10,46 %

Que se passe-t-il si Sycomore Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Cet OPC est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de Sycomore Asset Management, les actifs de l'OPC sont conservés par le dépositaire de ce dernier et ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière de l'OPC est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux de l'OPC.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.
Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire ;
- 10 000 € sont investis.

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Coûts totaux	586 €	1 381 €
Incidence des coûts annuels (*)	5,91 %	2,08 %

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 8,36 % avant déduction des coûts et de 6,28 % % après cette déduction.
Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (5,00 % du montant investi). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

Composition des coûts

Le tableau ci-dessous indique :

- l'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée ;
- la signification des différentes catégories de coûts.

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	5,00 % du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement.	Jusqu'à 500 €
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit.	0 €
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	0,80% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	76 €
Coûts de transaction	0,11% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	10 €
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats et commission d'intéressement	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	0 €

Combien de temps dois-je le conserver et puis-je récupérer de l'argent de façon anticipée ?

Période de détention recommandée : 5 ans.

La durée de placement recommandée est de 5 ans au minimum en raison de la nature du sous-jacent de cet investissement. Les parts de cet OPC sont des supports de placement à moyen terme, elles doivent être acquises dans une optique de diversification de son patrimoine. Vous pouvez demander le remboursement de vos parts chaque jour, les opérations de rachat sont exécutées de façon quotidienne. Un mécanisme de swing pricing a été mis en place par la société de gestion dans le cadre de la valorisation du FCP, et un mécanisme de plafonnement des rachats peut également être mis en place par la société de gestion, dans les conditions décrites dans le prospectus de l'OPC.
La détention pour une durée inférieure à la période recommandée est susceptible de pénaliser l'investisseur.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Vous pouvez formuler une réclamation concernant le produit ou le comportement (i) de la société SYCOMORE AM (ii) d'une personne qui fournit des conseils au sujet de ce produit, ou (iii) d'une personne qui vend ce produit en adressant un courrier électronique ou un courrier postal aux personnes suivantes, selon le cas :

- Si votre réclamation concerne le produit lui-même ou le comportement de la société SYCOMORE AM : veuillez contacter la société SYCOMORE AM, par courriel www.sycomore-am.comou par courrier, de préférence avec A/R (Sycomore Asset Management – à l'attention de la direction risques et conformité – SYCOMORE AM - Service clients - 14, avenue Hoche, 75008 Paris, France). Une procédure de traitement des réclamations est disponible sur le site internet de la société www.sycomore-am.com
- Si votre réclamation concerne une personne qui fournit des conseils sur le produit ou bien qui le propose, veuillez contacter cette personne en direct.

Autres informations pertinentes

Les informations relatives aux performances passées sont disponibles sur le lien suivant : https://fr.sycomore-am.com/fonds
Nombre d'années pour lequel les données relatives aux performances passées sont présentées : 5 ans ou 10 ans en fonction de la date de création de la part. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.
Les informations relatives à l'objectif d'investissement durable poursuivi par cet OPC, qui relève de l'article 9 du règlement SFDR, figurent dans la documentation précontractuelle SFDR disponible suivant le lien suivant : https://fr.sycomore-am.com/fonds
Lorsque cet OPC est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas indiqués dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentés dans le document d'informations clés de ce contrat, obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance, conformément à son obligation légale.
Les éléments concernant la politique de rémunération de la société de gestion sont disponibles sur notre site internet ou sur simple demande écrite auprès de la société de gestion.
Conformément aux dispositions de l'article L.621-19 du code monétaire et financier et à la charte de médiation de l'AMF, le porteur pourra saisir, gratuitement, le médiateur de l'AMF sous réserve que (i) le porteur ait effectivement présenté une demande écrite aux services de SYCOMORE AM et ne soit pas satisfait de la réponse de SYCOMORE AM et (ii) qu'aucune procédure contentieuse, ni aucune enquête de l'Autorité des marchés financiers, portant sur les mêmes faits ne soit en cours : madame/monsieur le médiateur de l'Autorité des marchés financiers, 17, Place de la Bourse - 75082 Paris cedex 02 - www.amf-france.org